

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT LOUIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE MATERNELLE JEANNE D'ARC

L'ensemble scolaire Saint-Louis est un établissement sous Contrat d'Association avec l'Etat. Il enracine ses valeurs dans les statuts de l'Enseignement Catholique.

Ensemble Scolaire Saint Louis
École Jeanne d'Arc
44 Rue Victor Hugo, 11000 Carcassonne
04 68 71 78 80

secretariat.1degre@saintlouis-carcassonne.eu
www.saintlouis-carcassonne.eu

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE MATERNELLE JEANNE D'ARC

CHAQUE FAMILLE S'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

ACCUEIL :

Les **portes** de notre établissement sont ouvertes de 7h30 à 12h15 puis de 12h45 à 18h20.

Stationnement : Pour des raisons de **sécurité**, les portes d'entrée doivent **impérativement être dégagées**. Les parents **ne doivent pas rester dans le hall d'entrée et encore moins à l'accueil** : merci de respecter ces consignes de sécurité.

RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS :

L'accueil et la sortie sont des moments d'échanges brefs. Si vous désirez vous entretenir avec les enseignantes, merci de prendre rendez-vous.

SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS :

En début d'année, vous devrez préciser par écrit la liste des personnes habilitées à venir chercher votre enfant. L'enfant ou le parent doit signaler son départ à la maîtresse ou à la personne qui surveille au moment de la sortie.

HYGIÈNE, SANTÉ :

Pour le bien-être et le respect de tous, tout enfant malade ou contagieux doit être gardé à la maison. **«Poux»** : En raison du risque important de transmission et de résistance de ceux-ci, une grande vigilance s'impose. **Tout enfant non traité sera refusé**

Rappelons que les enfants de maternelle ne sont scolarisables que s'ils sont propres.

SÉCURITÉ : Sont interdits :

- les jouets venant de la maison
- les bonbons, sucettes et chewing-gum
- les objets de valeur
- les bijoux fantaisie ou objets suscitant distraction et dispute.

CAHIER DE VIE ET TRAVAIL :

Les productions et le cahier de vie sont remis régulièrement aux enfants. Merci aux parents de les consulter, d'en prendre soin et **de les rendre signés le plus rapidement possible**. En général, le temps d'un week-end.

MATÉRIEL :

Vêtements et fournitures doivent être **marqués au nom de l'enfant** de manière lisible. Le Doudou et la tétine doivent être rangés dans le cartable en arrivant à l'école, pour des mesures évidentes d'hygiène.

RESPECT :

Pour travailler dans de bonnes conditions et pour le bien-être des enfants, un respect et une confiance réciproques sont nécessaires. Ceci passe par l'acceptation des règles de l'école imposées par la vie en collectivité et respectées par tous les membres de cette même communauté éducative.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE MATERNELLE JEANNE D'ARC

ADHÉSION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur, Madame :

Responsable(s) de l'enfant :

élève en classe de :

**ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école,
s'engagent à le respecter et le faire respecter.**

En cas de séparation de corps, de divorce, j'atteste que l'autre parent a été consulté et ne s'oppose pas.

Date : / /

Signature du (des) représentant(s) légal(aux):

Faire précéder la (les) signature(s) de
la mention «lu et approuvé»